

Mairie de GOSNE

Place du Calvaire
35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

📠 02 99 66 37 73

✉ mairie@gosne.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
035-213501216-20141016-1492014DELIBERA-DE

2014-149
Nomenclature : 7.1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 Octobre 2014

L'an deux mille Quatorze,

le 16 Octobre à 20 h 15

Date d'affichage

21 Octobre 2014

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est

réuni à la Mairie en séance publique sous la

présidence de Mme LEPANNETIER RUFFAULT Véronique, Maire

Etaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Morin, Havard, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Lemonnier, David, Serra, Simon, Vergnaud, Chesnel, Sylvestre, Landois.

Etaient absents : Mr Trémier (excusé) Mme Harel Oger

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Lemonnier **a été élue secrétaire de séance**

TARIF 2015 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à :

- 600 € la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons individuelles
- 600 € par équivalent logement pour les immeubles collectifs (fixé à Nbre appartements/8).

Ce tarif s'applique à compter des permis de construire autorisés au 01.01.2015 ainsi que sur les nouveaux branchements.

Le Registre dûment signé pour copie conforme,
Le Maire,
Véronique LEPANNETIER RUFFAULT